

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/43
Séance du 21 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un du mois de juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation :	15 juillet 2025	Présents :	LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, LABONNE NOLLET Laurie, MORIN DESMURS Michèle, PLATHEY Pierre, LAROCHE Daniel, MARTINOT Noémie, BENCADI Karim, CLEMENT Nathalie, MUNCH Armelle.
Nombre de Membres en exercice :	19		
Nombre de Membres présents :	12		
Nombre de suffrages exprimés :	15		
Votes Pour :	15	Procurations :	MATHUS Véronique a donné procuration à N. CLEMENT, BOUCLIER Florence a donné procuration à C. LAVENIR, BUSSEUIL Georges a donné procuration à S.DESCHARNE
Vote Contre :	0		
Abstentions :	0		

Absents/excusés : CLEMENT Pascal, DELANGLE Sylvain, DELANGLE Sylvie, MATHIEUX Marc

Le secrétariat a été assuré par : Patrick BERDAGUE

Objet : Détermination du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne en vue des élections municipales de 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-6-1,

Vu la nécessité de déterminer, avant le 31 août 2025, la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne en vue des élections municipales de mars 2026,

Vu l'approbation à l'unanimité de la proposition de répartition par accord local présentée lors du Conseil Communautaire Brionnais Sud Bourgogne dans sa séance du 02 juillet 2025, fixant le nombre total de sièges à 47 et leur répartition entre les communes membres comme suit:

Commune	Nombre de sièges
CHAUFFAILLES	9
LA CLAYETTE	4
COUBLANC	2
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	2
BAUDEMONT	2
SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	2

D2025/143

el

GIBLES	2
CHASSIGNY-SOUS-DUN	2
TANCON	2
VARENNES-SOUS-DUN	1
CHAPELLE-SOUS-DUN	1
SAINT-EDMOND	1
SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS	1
MUSSY-SOUS-DUN	1
DYO	1
SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS	1
COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	1
CURBIGNY	1
VAREILLES	1
VAUBAN	1
AMANZE	1
BOIS-SAINTE-MARIE	1
SAINT-GERMAIN-EN-BRIONNAIS	1
CHATENAY	1
SAINT-RACHO	1
ANGLURE-SOUS-DUN	1
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	1
CHATEAUNEUF	1
OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE	1

Considérant que cet accord local devra être adopté, conformément aux dispositions du VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population de l'EPCI, ou par les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, et ce avant le 31 août 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

DÉCIDE :

-D'APPROUVER le nombre de 47 sièges et leur répartition au sein du Conseil de Communauté Brionnais Sud Bourgogne, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 comme indiqué ci-dessus,

-DE PRENDRE ACTE que cette répartition nécessite un accord local qui doit être adopté avant le 31 août 2025 par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale,

-DE PRENDRE ACTE que l'arrêté préfectoral constatant le nombre de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux, en application d'un accord local ou de la répartition de droit commun, est pris au plus tard le 31 octobre 2025,

-D'AUTORISER Monsieur le Maire, Christian LAVENIR, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

..... 22/07/2025

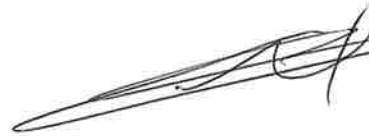
Acte publié sur le site internet de la commune le

..... 24/07/2025

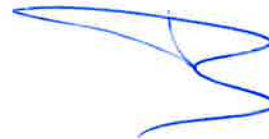
Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le



ID : 071-217101336-20250721-D2025_43-DE